



La mise en situation professionnelle en ESAT



Facile à lire et à comprendre



Qu'est-ce que la mise en situation professionnelle en ESAT ?



Un ESAT est un établissement et service d'aide par le travail pour les personnes handicapées. Tous les travailleurs des ESAT sont handicapés. Les travailleurs des ESAT sont en ESAT car ils ne peuvent pas travailler dans une entreprise ordinaire à cause de leur handicap.



La mise en situation professionnelle en ESAT est un stage en ESAT.



Un stage vous permet de découvrir un métier ou un lieu de travail. Vous passez quelques temps dans un lieu pour voir comment les gens travaillent. Vous pouvez aussi faire vous-même quelques tâches sous le contrôle d'une personne. Après un stage, vous savez un peu mieux si le métier vous plaît. Après un stage, vous savez mieux comment se passe le travail de tous les jours.



La mise en situation professionnelle en ESAT est un stage qui vous permet de découvrir comment se passe le travail dans un ESAT.

Vous avez fait une demande à la MDPH pour qu'elle vous aide à avoir un travail : vous pouvez faire un stage en ESAT

La MDPH peut vous proposer
de faire un stage en ESAT
si vous avez fait une demande à la MDPH
en rapport avec le travail.



La MDPH est la maison départementale
des personnes handicapées.
Vous faites les demandes liées à votre handicap
à la MDPH du département où vous habitez.



Un ESAT est un établissement et service d'aide
par le travail pour les personnes handicapées.

Faire un stage en ESAT vous permet de découvrir
un métier et un lieu de travail.

C'est la MDPH qui choisit l'ESAT
où vous faites votre stage.
La MDPH vous donne l'adresse de l'ESAT.

Vous êtes accompagné par un service pour chercher un travail : vous pouvez faire un stage en ESAT

Le service qui vous accompagne
peut vous conseiller
de faire un stage en ESAT
pour découvrir comment ça se passe.



Un ESAT est un établissement et service d'aide
par le travail pour les personnes handicapées.
Tous les travailleurs des ESAT sont handicapés.
Les travailleurs des ESAT sont en ESAT
car ils ne peuvent pas travailler
dans une entreprise ordinaire
à cause de leur handicap.



Si le stage vous plaît,
vous pouvez demander à la MDPH
d'aller travailler en ESAT

La MDPH décide ensuite si vous avez le droit
d'aller travailler en ESAT.

Vous ne pouvez pas aller travailler
dans un ESAT sans l'accord de la MDPH.

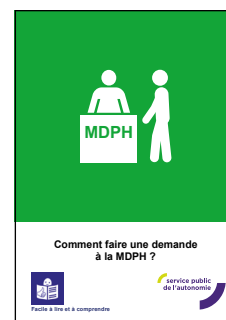


La MDPH est la maison départementale
des personnes handicapées.

Vous faites les demandes liées à votre handicap
à la MDPH du département où vous habitez.



Pour en savoir plus
vous pouvez lire la fiche
Comment faire une demande à la MDPH ?



Vous allez travailler en ESAT : vous pouvez faire un stage avant pour vous aider à choisir un ESAT



Un ESAT est un établissement et service d'aide par le travail pour les personnes handicapées. Tous les travailleurs des ESAT sont handicapés. Les travailleurs des ESAT sont en ESAT car ils ne peuvent pas travailler dans une entreprise ordinaire à cause de leur handicap.



La MDPH a dit que vous pouvez travailler dans un ESAT.



La MDPH est la maison départementale des personnes handicapées. Vous faites les demandes liées à votre handicap à la MDPH du département où vous habitez.



La MDPH vous donne une liste avec les adresses de plusieurs ESAT.

C'est à vous d'appeler les ESAT pour demander à y travailler.



Les travailleurs ne font pas le même travail dans tous les ESAT.

Par exemple, les travailleurs de certains ESAT font des travaux de jardinage.



Dans un autre ESAT, les travailleurs font de la restauration collective.



La restauration collective, c'est préparer la nourriture dans une entreprise ou dans une école.



Dans un autre ESAT, les travailleurs s'occupent de nettoyer du linge. Ils font de la blanchisserie.



Avant d'aller dans un ESAT vous pouvez faire un stage dans un ESAT ou plusieurs ESAT.

Grâce à ces stages vous pouvez savoir quel ESAT et quel travail vous plaisent le plus.

Par exemple, vous pouvez savoir si vous préférez vous occuper de nettoyer du linge ou de travaux de jardinage.

Le stage vous aide à choisir l'ESAT dans lequel vous allez demander à travailler.

Combien de temps dure le stage ?

Le stage dure 10 jours maximum.

Vous pouvez faire un stage dans plusieurs ESAT.

Par exemple, vous pouvez faire
3 stages de 10 jours
dans 3 ESAT différents.

Vous pouvez faire 2 stages maximum
dans le même ESAT.

Par exemple, l'ESAT dans lequel vous faites votre stage
s'occupe de 2 choses différentes :

restauration collective et nettoyage du linge.

Vous pouvez faire un stage de 10 jours
dans l'équipe qui s'occupe de la restauration collective
et un autre stage de 10 jours
dans l'équipe qui s'occupe du nettoyage du linge.



Après vos 2 stages
vous pouvez savoir
si vous préférez vous occuper
de la restauration collective ou du linge.

Êtes-vous payé pendant le stage ?

Vous n'êtes pas payé pendant le stage.

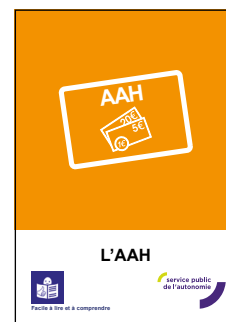


Si vous avez l'AAH, vous continuez à avoir l'argent de l'AAH pendant votre stage.

L'AAH est l'allocation aux adultes handicapés.

Pour en savoir plus
vous pouvez lire la fiche L'AAH.

Si vous avez l'argent du chômage,
vous continuez à avoir l'argent du chômage
pendant votre stage.



Comment faire un stage en ESAT ?

La MDPH peut vous aider à trouver un ESAT où à faire un stage.

Renseignez-vous auprès de la MDPH.



La MDPH est la maison départementale des personnes handicapées.

Vous faites les demandes liées à votre handicap à la MDPH du département où vous habitez.



Quand vous avez trouvé votre stage vous signez une convention avec le directeur de l'ESAT où vous faites votre stage.



Une convention de stage est un document officiel. Dans une convention de stage des informations importantes sont écrites :

- les dates de votre stage
- le lieu de votre stage
- vos horaires de stage
- ce que vous allez faire pendant votre stage.

Si vous êtes encore à l'école vous pouvez aussi faire un stage en ESAT. Dans ce cas-là, votre école signe votre convention de stage.

Vous faites un bilan à la fin de votre stage

Quand vous avez fini votre stage dans l'ESAT
vous avez un bilan écrit
de votre stage.

Dans ce bilan,
les professionnels de l'ESAT
donnent leur avis sur votre stage.
Les professionnels disent s'ils pensent
que le travail en ESAT est fait pour vous.

Dans ce bilan,
vous pouvez vous aussi dire
ce que vous pensez du travail
que vous avez fait dans l'ESAT.

Par exemple, vous pouvez dire
que le travail vous a plu.
Vous pouvez aussi dire
que vous avez trouvé
le travail difficile.

Ce bilan est important pour les professionnels
de la MDPH ou du service qui vous accompagnent
dans votre recherche de travail.

Grâce à ce bilan,
ces professionnels vont savoir
si c'est bien pour vous de vous orienter dans un ESAT
ou s'il vaut mieux chercher
une autre solution.

Par exemple
trouver un travail en milieu ordinaire
ou aller vivre dans un foyer.

Quand vous travaillez en milieu ordinaire,
vous êtes salarié ou vous travaillez à votre compte.

Pour savoir ce qu'est le milieu ordinaire,
lisez la fiche

Vous êtes handicapé :
vous pouvez travailler en milieu ordinaire
ou en milieu protégé



Que se passe-t-il après votre stage ?

Après votre stage,
vous devez mieux savoir
ce que vous voulez faire comme travail.

Si votre stage vous a plu
et s'il y a une place
l'ESAT peut vous recruter.

Si l'ESAT ne peut pas vous recruter
vous pouvez chercher un autre ESAT
qui propose une activité qui vous convient.
Par exemple, les travaux de jardinage.



Si vous n'avez pas aimé le travail en ESAT,
il faut le dire.
La MDPH peut vous aider.



Cette fiche est écrite en facile à lire et à comprendre.
Le facile à lire et à comprendre est une méthode
qui rend les informations accessibles à tous.

© Logo européen Facile à lire : Inclusion Europe.
Plus d'informations sur le site easy-to-read.eu

Fiche en facile à lire et à comprendre réalisée avec Laurena Marcaurelle
et Arnaud Toupense.

Fiche révisée en décembre 2025, par Nicolas P. (CNSA).